



VILLE DE SAINTE-ANNE-DE-BELLEVUE

PROVINCE DE QUÉBEC

## AVIS PUBLIC

### PUBLICATION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 755-2

Lors de la séance extraordinaire du conseil tenue le 1<sup>er</sup> juin 2017, le Conseil municipal a adopté le règlement numéro 755-2 intitulé :

#### **Règlement numéro 755-2 modifiant le règlement numéro 755 sur l'occupation du domaine public de la Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue**

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal de 8 h à 16 h 30, du lundi au jeudi et de 8 h à 12 h le vendredi. Des copies de celui-ci peuvent être délivrées à la suite du paiement des frais fixés par le Conseil.

Le règlement numéro 755-2 entre en vigueur au moment de sa publication.

Avis donné à Sainte-Anne-de-Bellevue, le 7 juin 2017.

---

Me Linda Chau  
Greffière par intérim  
Ville de Sainte-Anne-de-Bellevue